

## PRESENTATION DE L'OPERATION DE MODERNISATION DU RESEAU D'IRRIGATION GRAVITAIRE PERIODIQUE – TRANCHE 2 : MANOSQUE EST GARRIGUES



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

### L'objet de cette opération :

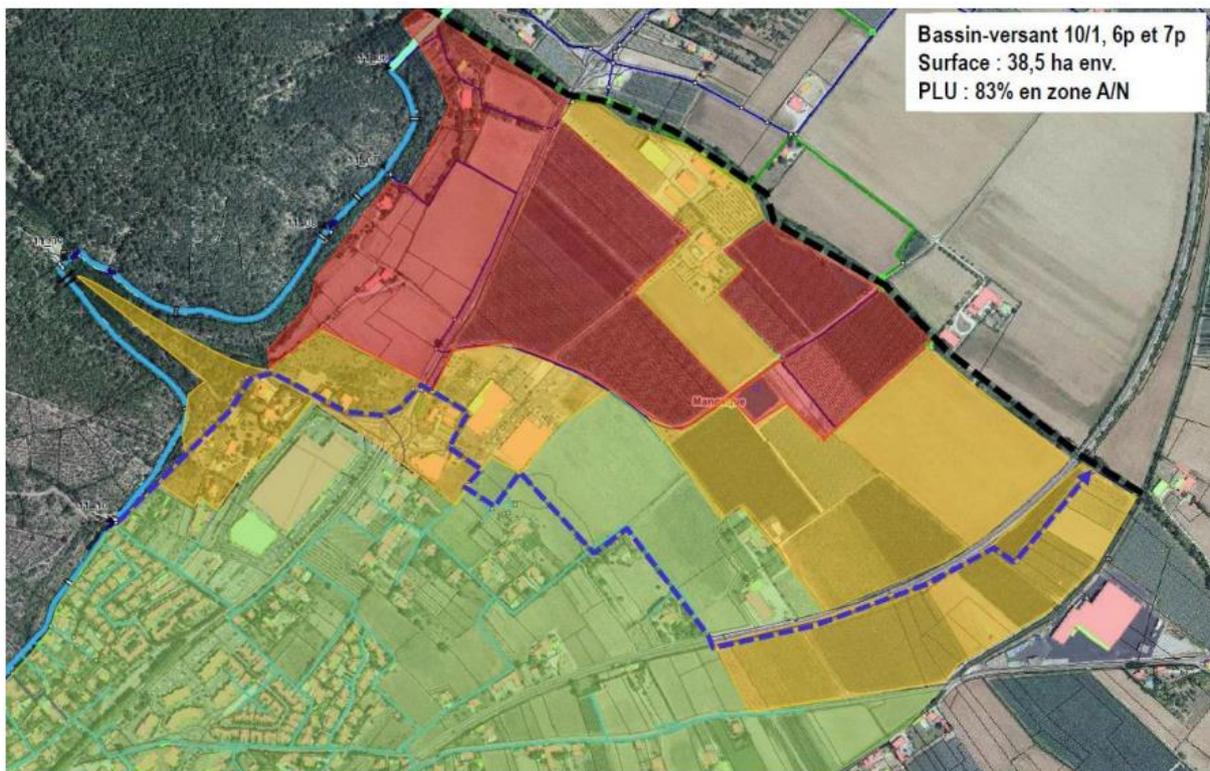
Passer d'une desserte en eau brute gravitaire à partir de filioles à ciel ouvert à une desserte basse pression à la demande à partir de canalisations enterrées

La mise en place du nouveau réseau permettra aux utilisateurs concernés de pouvoir disposer à tout moment (pendant la période d'arrosage) de l'eau dont ils ont besoin.

Aux pertes dues à l'exploitation près, seule l'eau consommée sera mise en ligne dans le réseau sous pression. Ainsi, ce programme de modernisation de la desserte secondaire gravitaire génèrera in fine une économie d'eau totale estimée à 840 000 m<sup>3</sup> par an.

Le projet de modernisation se situe à l'est de Manosque, tout le secteur ne sera pas modernisé :

- En vert, le périmètre déjà modernisé ;
- En rouge, le secteur qui ne peut pas être modernisé du fait de la nécessité de maintenir le système antigel des vergers et qui a un fort besoin en eau en cas d'activation ;
- En orange, toutes les parcelles où le réseau va être modernisé.



Le projet consiste en la pose de canalisations enterrées, de leurs accessoires (prises, vannes, ventouses, vidanges, ...) et de bornes alimentant les parcelles à irriguer.

Ce projet de modernisation prévoit la création d'un ouvrage de comptage en tête du réseau alimenté à partir de la prise d'eau « Saint-Lazare », la mise en place de canalisation basse pression sur une longueur prévisionnelle de 2530 mètres, la mise en place de 19 branchements, la pose de 15 postes d'arrosage et de 6 bornes d'irrigation.

Le dénivelé naturel entre le canal maître et les parcelles à desservir sera suffisant et permettra au réseau de fonctionner sans coûts énergétiques (pas de station de pompage ou de surpresseur prévus). La pression statique sera comprise entre 1 et 5 bars selon la situation topographique des parcelles.

Les travaux seront menés pendant la période chômage du canal de Manosque (octobre-janvier), lors de l'hiver 2022/2023.



Le coût total de la tranche n°2 de ce programme, relative à la modernisation du réseau d'irrigation gravitaire périodique, toutes prestations incluses, a été estimé à 438 134,45 € HT.

Des financements publics pour la tranche n°2 ont été obtenus : Europe (10%) et Agence de l'Eau (70%).

**Montant européen accordé 43 823,69 € HT**

**Avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**

Le maître d'œuvre de ces travaux est la Société du Canal de Provence (SCP).

**Les résultats attendus de cette opération :**

- Réaliser des économies d'eau et mener une gestion économe de la ressource en eau
- Améliorer le service de desserte en eau brute
- Adapter et moderniser le mode d'exploitation des réseaux d'irrigation